

Réforme de la caisse de pension. À corriger !

Le PS60+ du canton de Fribourg exige un plus grand engagement de l'État.

Le Conseil d'État veut réaliser la réforme de la caisse de pension cantonale sur le dos du personnel. C'est inacceptable selon le SP60+. Il exige que les modalités de la réforme soient soigneusement examinées et que la contribution du canton soit sensiblement augmentée. Le Grand Conseil est appelé à apporter les corrections nécessaires.

Le projet du Conseil d'État visant à réformer la caisse de prévoyance cantonale est actuellement entre les mains du Grand Conseil. Par rapport aux retraités actuels, les dispositions prévoient des pertes financières sévères pour les 20'000 employé-e-s du canton et leurs familles. La retraite anticipée n'est pratiquement plus possible et l'augmentation des taux de cotisation entraîne une véritable perte de revenus.

Examiner soigneusement le changement de primauté. L'élément central de la réforme est le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. En conséquence, la situation des assuré-e-s devient fondamentalement moins favorable. À l'avenir, ils supporteront seuls les risques liés à des mauvaises performances de placements, bien qu'ils ne puissent pas en décider en tant que particuliers. L'employeur - l'État - qui partage le risque dans le cadre de la primauté des prestations sera déchargé de sa responsabilité. Le raisonnement du Conseil d'État en faveur du changement n'est pas convaincant. Pour lui, une meilleure gestion de la situation financière et du taux de couverture est un argument décisif. Le fait qu'il mentionne explicitement la perte de solidarité comme un avantage important de la nouvelle solution est plutôt bizarre. Ce genre de culture Far West n'est pas approprié pour un gouvernement cantonal.

Le SP60+ rappelle que la tâche principale du système de prévoyance est d'assurer une existence digne et autodéterminée (Constitution fédérale) après environ 40 ans au service de l'État et de la société. Et non pas le soi-disant pilotage optimal par dessus la tête des personnes concernées. Il invite donc le Grand Conseil à examiner attentivement la nécessité et le sens du changement de primauté du point de vue des intérêts des personnes concernées.

Un engagement plus solide de la part de l'État. Le personnel de l'État n'est pas responsable de la situation actuelle de la caisse de prévoyance. Cependant, ce sont eux qui seront obligés de payer la note. Même avec les mesures compensatoires et transitoires de 380 millions de francs, les réductions des rentes sont massives, surtout pour les revenus moyens et faibles, où chaque franc compte. C'est incompréhensible vu que le canton de Fribourg a réduit l'année dernière de moitié le taux d'imposition des entreprises, et qu'il prépare de nouvelles réductions d'impôts et accumule des réserves qui se chiffrent en milliards. Le PS60+ attend du Grand Conseil des mesures correctives plus importantes. Une duplication de la contribution de l'État est appropriée.

Pas de menaces. Si le projet de loi est rejeté, le Conseil d'État prévient qu'il faut s'attendre à des mesures beaucoup plus sévères de la part du comité de la Caisse de prévoyance. Une menace de ce genre est déplacée. Le PS60+ attend des organes politiques les plus importants de l'État qu'ils soient en mesure de développer des stratégies responsables dans l'intérêt des personnes concernées, même si le projet de loi était rejeté.